

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les fondamentaux de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT)

Doc. SC-080

Durée de la Formation : 3,00 heures

Public visé :

Dirigeants de sociétés d'intermédiation bancaire et d'intermédiation d'assurance, leurs salarié(e)s et leurs mandataires, indépendants.

Prérequis :

Pas de prérequis pour cette formation.

Objectifs de l'action de formation :

- Connaître les obligations dans le cadre de son activité,
- Être capable d'appliquer au quotidien les mesures de prévention et respecter les obligations du banquier ou de l'intermédiaire bancaire,
- Accroître son efficacité dans la surveillance des opérations suspectes, et intégrer les évolutions réglementaires.

Nature de l'action de formation :

La formation suivie est une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Contenu de la formation :

Tous les professionnels bancaires et assurantiels sont directement concernés par la Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et contre le Financement du Terrorisme, ou « LCB-FT ».

En particulier, les Intermédiaires, tels que les IOBSP et les IAS, sont tenus à des obligations spécifiques à ce titre. Celles-ci varient selon les catégories d'Intermédiaires. Le présent Module de formation en propose la synthèse complète et actualisée.

Introduction

Les personnes assujetties :

- Les personnes obligées de déclarer
- Les personnes assujetties aux obligations de vigilance et de déclaration en LCB-FT

Les obligations de vigilance

- Les obligations de vigilance dans le cadre des relations d'affaires
- Les critères d'identification
- La vigilance complémentaire
- La vigilance renforcée

La déclaration de soupçon, et les suites possibles

- La notion de soupçon :
- La déclaration de soupçon
- Ses effets
- Le traitement de la déclaration
- Les suites possibles d'une déclaration de soupçon
- Le contrôle des espèces : les COSI

Le gel des Avoirs

La lutte contre le terrorisme :

- Le terrorisme
- Le collecteur de fonds

Les procédures de contrôle interne

Contrôles et sanctions

- Les obligations de contrôle de nature pénale ou disciplinaire
- Le manquement aux obligations
- La protection des repentis
- Les sanctions
- La protection des lanceurs d'alerte
- La commission nationale des sanctions

Conclusion

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOBSP. Courriel : l.denis@sas-sophia.fr

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : l'échange avec les formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée, dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via le forum de discussion ou bien encore par l'échange de mails. L'intervenant se charge de répondre dans un délai de 48 heures pour les questions, et 8 jours pour la correction des études de cas.

Moyens techniques utilisés :

Plateforme e-learning comprenant un parcours composé de modules, composé chacun du support de cours, de fiches pour approfondir les connaissances si besoin, et des questions d'entraînement. Un forum est mis à disposition pour échanger avec les formateurs référents. L'évaluation en ligne a lieu en fin de formation, dans un mode d'examen, différent du mode d'apprentissage : une fois la réponse aux questions validée, il est impossible de repartir en arrière ; il ne faut pas quitter l'évaluation avant d'avoir terminé car les questions qui n'ont pas obtenu de réponse sont systématiquement considérées comme fausses, sans possibilité de modification, lors de la réouverture.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses atteint un seuil minimum de 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr